

REGLEMENT FOIRE A TOUT

Le règlement s'applique en fonction des textes en vigueur régissant les foires à tout ou assimilés, notamment les articles art. R321-9 du Code Pénal et art. L310-2 du Code du Commerce.

1. Les inscriptions se feront sur le site www.comite-des-fetes-de-limetz-villez.fr, par mail ou dossier à déposer à la Mairie avant la date limite d'inscription.
2. L'inscription est obligatoire et n'est retenue que si elle est complète (paiement validé pour les inscriptions en ligne et dossier papier imprimé accompagné du paiement (chèque ou espèces) à déposer en Mairie avant la date limite).
3. L'inscription est ouverte aux particuliers et professionnels sous réserve de ne pas vendre de produits neufs (particuliers) ou de produits achetés le jour même.
4. L'organisation se décharge des conséquences de toute fausse déclaration.
5. Les places sont nominatives et numérotées, et en aucun cas les biens ne doivent empiéter sur la chaussée. Un numéro vous sera attribué au plus tard 3 jours avant la Foire à tout par mail.
6. En cas de force majeure entraînant la suppression de la Foire à tout, les sommes reçues seront rendues sans que l'exposant ou un tiers ne puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'association organisatrice.
7. Un sens unique de circulation sur le site de la Foire à tout pour les véhicules exposants est mis en place :
 - Entrée unique pour le déchargement, comme pour le chargement en fin de journée à partir de 20h00.
 - Un seul véhicule (+ remorque éventuelle) par multiple de 5 mètres réservés sera autorisé à stationner pendant la journée. Les véhicules supplémentaires devront attendre, en dehors de la zone de la Foire à tout, la libération de l'emplacement.
 - Pour décharger ou charger, les organisateurs mettront une organisation en place qu'il faudra bien respecter.
 - Les organisateurs pourraient se retourner contre les exposants si cela occasionnait des problèmes de sécurité.
 - En cas d'intervention des services de secours, si cela s'avère nécessaire, les organisateurs peuvent ordonner l'évacuation des véhicules.
8. L'ouverture du site se fait à partir de 8h00 pour les exposants.
9. L'installation devra être terminée à 10h00.
10. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne pourra stationner ou circuler sur le site d'exposition de 10h00 à 20h00 (aucune exception ne sera accordée)
11. L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels, vol, etc... causés ou subis par les visiteurs, les exposants, les accompagnateurs ou les membres de l'organisation. Les exposants devront donc prendre toutes les mesures nécessaires pour les éviter.
12. Les organisateurs ne fournissent aucun matériel.
13. Le Comité des Fêtes assurera l'organisation de cette journée et proposera une restauration rapide avec buvette.
14. L'emplacement devra être rendu propre à la fin de la journée (penser à apporter des sacs poubelle). Il n'y a pas de service de nettoyage. MERCI de PENSER aux BENEVOLES et aux RIVERAINS.



Comité des Fêtes de Limetz Villez
11 rue de la Marie
78270 Limetz Villez



cdf.limetzvillez@gmail.com
www.comite-des-fetes-de-limetz-villez.fr

La Foire à Tout est organisé par le Comité des Fêtes, tous les membres sont bénévoles, merci de respecter leur implication dans l'animation de cet événement.